





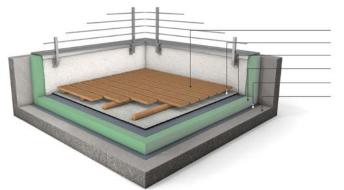
PROTECTION CONTRE LES BRUITS D'IMPACT

POUR LES ESPACES EXTÉRIEURS

Les terrasses situées sur les toits sont des lieux de rencontre de plus en plus appréciés. Utilisées de manière appropriée et dotées d'une isolation phonique, elles revêtent un grand intérêt pour les locataires, le secteur de l'hôtellerie et de la restauration et d'autres types d'utilisation modernes.

Un sky lounge sous le ciel étoilé ou un barbecue XXL dans un restaurant chic – l'utilisation des toits des hôtels ou des jardins résidentiels situés sur les toits a le vent en poupe partout dans le monde. Lors de la planification et de la réalisation de ces lieux de rencontre, il est important de prévoir une protection acoustique suffisante pour ne pas gêner les espaces d'habitation et de travail.

C'est pour ce domaine d'application que le matériau **REGUPOL sound and drain 22** a été mis au point.



Planches en bois sur lambourdes **REGUPOL sound and drain 22** Étanchéité Isolation thermique Étanchéité Plancher béton



REGUPOL SOUND AND DRAIN 22

Dotée du label européen CE et certifiée conforme aux normes DIN EN ISO, l'isolation phonique **REGUPOL sound and drain 22** vous offre une qualité éprouvée pour différents types de toitures terrasses et de balcons, renforce l'étanchéité et assure une fonction de drainage.

REGUPOL sound and drain 22 est une bande isolante polyvalente de 15 mm d'épaisseur, profilée sur la face inférieure et présentant une faible rigidité dynamique s' $\leq 21 \, \text{MN/m}^3$.

En fonction de la construction, l'amélioration de l'isolation phonique varie de $\Delta L_{\rm w} \ge 28~{\rm dB}$ à $\Delta L_{\rm w} \ge 37~{\rm dB}.$

REGUPOL sound and drain 22 a été conçu comme isolation phonique des espaces extérieurs et est conforme aux procédures de contrôle interne et par des tiers de l'évaluation technique européenne 18/0239.











REGUPOL SOUND AND DRAIN 22

DANS LA CONSTRUCTION EN BOIS MASSIF

Dans la construction en bois massif, une interaction harmonisée entre masse et ressort est nécessaire au-dessus de l'élément massif en bois.

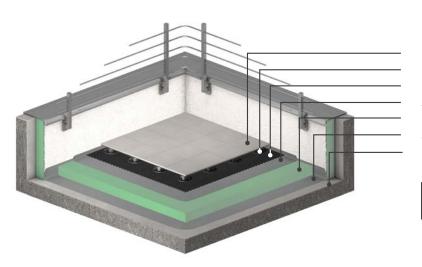
Pour répondre aux exigences les plus élevées en matière d'isolation phonique, il est nécessaire d'ajouter une masse supplémentaire en utilisant de lourdes dalles qui reposent sur **REGUPOL sound and drain 22**. Une couche supplémentaire augmentant la masse est disposée sous l'isolation phonique.

Dans une structure d'essai, mesurée acoustiquement par l'Institut autrichien de recherche sur le bois, un excellent résultat a pu être mesuré en ce qui concerne les basses fréquences : $L_{n,w}$ ($C_{l,50-2500}$) = 41 (+3) dB



Dalles
Plots
REGUPOL sound and drain 22
Dalles et gravillons
Gamme REGUPOL resist
Joint
Isolation thermique
Plancher bois massif CLT

EXEMPLES D'INSTALLATION POUR REGUPOL SOUND AND DRAIN 22



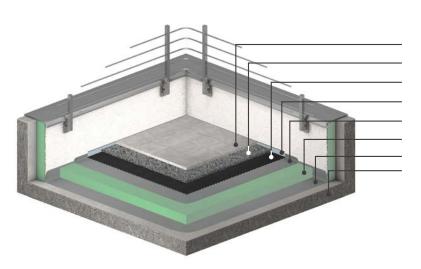
Dalles en béton sur des plots

Dalles en béton Plots

REGUPOL sound and drain 22

Joint Isolation thermique Joint Plancher béton

∆L_w ≥ 37 dB



Dalles en béton sur un lit de gravillons

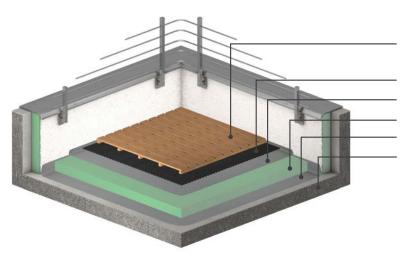
Dalles en béton Gravillons fins de 40 mm (2/8)

REGUPOL sound and drain 22

Bandes de rive Joint Isolation thermique Joint Plancher béton

∆L_w ≥ 35 dB

Vous trouverez les données techniques détailles ainsi que les rapports d'essais sur **www.regupol.de**



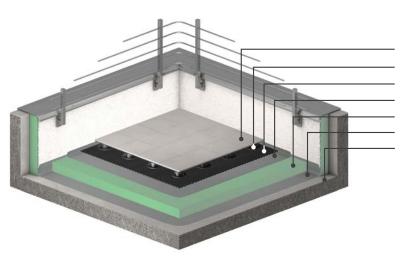
Planches en bois sur des lattes porteuses

Planches en bois sur des lattes porteuses

REGUPOL sound and drain 22

Joint Isolation thermique Joint Plancher béton

∆L_w ≥ 30 dB



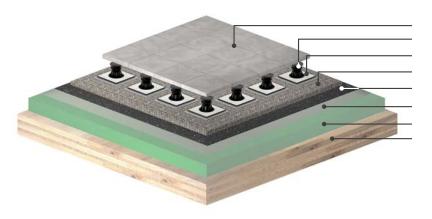
Carreaux céramiques sur des plots

Carreaux céramiques Plots

REGUPOL sound and drain 22

Joint Isolation thermique Joint Plancher béton

∆L_w ≥ 35 dB



Dalles en béton sur plafond en bois massif

Dalles Plots

REGUPOL sound and drain 22

Dalles et gravillons
Gamme **REGUPOL resist**Joint
Isolation thermique
Plancher bois massif CLT

 $\overline{L_{n,w}(C_{1,50-2500})} = 41(+3) dB$

CONSEILS DE POSE POUR

REGUPOL SOUND AND DRAIN 22











COMMENT CONTRIBUONS-NOUS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ? **ENSEMBLE.**

L'histoire de notre entreprise remonte à 1954, date de sa création. Un nouveau matériau, la mousse de polyuréthane, qui était alors très onéreux, est mis en œuvre dans la fabrication de meubles. Dans le cadre de ce processus de fabrication, des quantités considérables de sections de matériaux étaient produites, qui pouvaient être transformées en mousse composite - une nouvelle idée commerciale était née. **REGUPOL** est donc un pionnier de l'économie circulaire et le principe de base du recyclage est inscrit dans

son ADN. Depuis, notre entreprise n'a cessé de croître. De nouveaux produits ont été mis au point, de nouvelles filiales ont été fondées, par exemple en Australie ou en Amérique, et de nouveaux sites ont vu le jour. Aujourd'hui encore, **REGUPOL** est une entreprise familiale. À l'heure actuelle, ce sont la troisième et la quatrième génération qui tiennent les rênes de l'entreprise. Depuis la date de création de notre entreprise, nous employons des collaborateurs créatifs, engagés et très motivés à même de proposer des solutions

adaptées à nos clients sur la base de leur savoir-faire. Nous en sommes fiers !

Dans quelle mesure les produits REGUPOL sont-ils durables ?

L'économie circulaire fonctionne lorsque les produits qui en dépendent sont en concurrence avec des produits neufs : c'est ce que nous prouvons depuis 1954. En règle générale, les produits **REGUPOL** comportent 75 à 95 % de matières premières recyclées. Il en va de même pour le domaine des tapis de sport. En revanche, le groupe de produits **REGU-FOAM** est fabriqué à partir de matières premières authentiques.

Quelles sont les normes et dispositions légales appliquées par REGUPOL ?

L'entreprise est certifiée conforme à la norme DIN EN 14001 de manière ininterrompue depuis 1997 et elle conservera cette certification. Nous sommes également certifiés selon les normes DIN EN 45001, DIN EN 9001 et DIN EN 50001.

De plus, nos produits et matelas satisfont aux exigences du nouvel article 45 II, point 2 de la Loi sur la gestion du cycle de vie produit. Nous espérons que cette réglementation à la formulation claire conduira à rendre l'action des pouvoirs publics plus durable. Le recyclage de nos matériaux d'emballage chez Interseroh Zero Waste Solutions permet d'économiser chaque année plus de 34 000 tonnes de gaz à effet de serre.

Un jalon pour l'avenir : Cradle to Cradle Certified® Bronze



Nous avons obtenu la certification Cradle to Cradle Certified® Bronze pour nos produits acoustiques, de protection des bâtiments et d'arrimage des charges. Cradle to Cradle Certified® est une marque déposée du Cradle to Cradle Products Innovation Institute (C2CPII).



Apprenez-en plus sur notre certification dans notre vidéo.

90000
tonnes d'élastomères recyclées chaque année
Taux de recyclage maximal de 95 %
Taux d'exportation de 60 %

Bilan CO₂ de REGUPOL

Notre bilan CO₂ est régulièrement établi. Vous trouverez le bilan actuel sur : www.regupol.de



REGUPOL Germany GmbH & Co. KG

Am Hilgenacker 24 57319 Bad Berleburg Tél.: +49 (0)2751 803-0 info@regupol.de

REGUPOL America LLC
REGUPOL Australia Pty. Ltd.
REGUPOL Acoustics Middle East FZE
REGUPOL Schweiz AG
REGUPOL Zebra Athletics LLC
BSW Shanghai CO. LTD.